

CONSULTATION A DISTANCE
**COMITE
DIRECTEUR**

COMITE DU RHONE ET METROPOLE DE LYON

DE BASKETBALL

PROCES VERBAL

DU 21 DECEMBRE 2020

Le 17 décembre 2020, les membres du Comité Directeur du Comité du Rhône et Métropole de Lyon de Basket Ball ont été appelés à se prononcer dans le cadre d'une consultation à distance organisée par le Secrétaire Général Lionel SORLUT, sur la modification de l'article 5 des règlements particuliers Seniors 5x5.

L'ensemble des documents ont été transmis par courriel aux membres du Comité Directeur le 17 décembre 2020. Les membres ayant été invités à participer aux votes sont :

Mesdames Laurence ANTOINE, Béatrice BALMA, Florence BOUVIERVILLAR, Patricia FAURAT, Jocelyne FAURE, Corinne GLATTARD, Joëlle HUSTACHE MARMOU, Laurence JARNIEUX, Nathalie MEILLAND, Cécile ORY, Janou SIBILLE, Agnès VITI

Messieurs Dominique BARRE, Clément BOUYSSOU, Michel CANDELA, Marc CHARPENEL, Jacques CREUSET, Christian DAUD, Pierre DEPETRIS, Gilles DUTHEL, David GUTKNECHT, Philippe HAQUET, Jean-Paul KLEIN, Pierre-Antoine LASSELIN, Gilbert LAMOTHE, Quentin MEGGIOLARO, Gérard MURGUES, Arnaud MOUNIER, Alban OREZZOLI, Jean-Pierre ROGER, Audric JOLIVET, Frédéric SIVATTE, Lionel SORLUT, Gwendal VALETTE

CONSULTATION A DISTANCE - COMITE DIRECTEUR

Suite à l'envoi de la modification de l'article 5, le Comité Directeur doit être au préalable consulté afin d'approuver ou non ces dispositions transmises par courriel.

Aussi je vous demande donc de vous positionner (voter) par retour de mail avant le lundi 21 décembre 2020 21h sur cet article.

ARTICLE 5

Le ratio sera utilisé pour classer l'ensemble des équipes engagées dans les championnats en tenant compte des éventuelles sanctions sportives. Il sera déterminé de la façon suivante :

$(\text{Nb points}) / (\text{nb de rencontres comptabilisées}) \times \text{Nb rencontres théorique}$

Nb de rencontres comptabilisées : Nombre de rencontres comptabilisées au classement (jouée, forfait...)

Nb rencontres théorique : Nombre de rencontres de la phase (exemple phase 1 : 22 rencontres si poule de 12 avec des rencontres aller/retour)

Une fois la date déterminée pour l'arrêt des championnats et les classements arrêtés, 2 situations peuvent se présenter :

- Toutes les équipes ont joué le même nombre de rencontres, la position des équipes au classement correspondra à celui du nombre de points.
- Toutes les équipes n'ont pas joué le même nombre de rencontres, la position des équipes sera déterminée selon son ratio.

Elus ayant pris part à la consultation : 29 voix

Elus n'ayant pas pris part à la consultation : 5 voix

Les résultats sont :

- Favorable : 28 voix
- Défavorable : 0 voix
- Abstention : 01 voix

Les réponses ont été recueillies par courriel jusqu'au lundi 20 décembre 2020 21h.

Le Comité Directeur valide à la majorité le nouvel article 5 en remplacement du précédent.

A Bron, le 21 décembre 2020.

Secrétaire Général

Lionel SORLUT



Président

Pierre DEPETRIS

